

Direction de la gestion du personnel

Services équipes RH

1ère commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 28 juin 2018

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DÉPARTEMENTAUX, RECRUTEMENTS D'EMPLOIS SAISONNIERS, RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE CATÉGORIE A SUR POSTE PERMANENT EN TENSION.

Mesdames, messieurs,

Chaque année, il est proposé à la séance de l'Assemblée départementale, de se valider une mise à jour du tableau des emplois, le recours aux emplois saisonniers pour la période estivale, ainsi qu'une actualisation des postes dits « en tension » sur lesquels il est possible de recruter des contractuels de catégorie A.

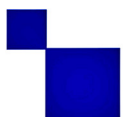
Ces trois projets ont été présentés pour avis aux membres du Comité technique dans sa séance du 09/02/2018 et du 13/04/2018.

1. MISE A JOUR ANNUELLE DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et en application du décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et des décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil départemental de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services : il s'agit d'un document réglementaire, mis à jour chaque année, a posteriori, destiné à obtenir une autorisation budgétaire sur les emplois à créer ou modifier, sur les évolutions statutaires à entériner.

Le tableau des emplois doit comporter des informations sur les effectifs budgétaires par



grade, pour le budget principal et les budgets annexes. Le tableau vous est présenté en annexe.

L'évolution présentée par le présent rapport, qu'il est proposé de soumettre à la séance de l'Assemblée départementale, a ainsi pour objectif l'ajustement du tableau des emplois départementaux.

A. CONTEXTE D'ÉVOLUTION DU TABLEAU DES EMPLOIS : LES ÉVOLUTIONS DE L'ORGANISATION DÉPARTEMENTALE

1. La mise en œuvre du Plan Ambition Collèges (PAC)

L'objectif du PAC est d'offrir aux élèves du département les conditions d'apprentissage optimales pour favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement individuel tout en offrant à l'ensemble de la communauté éducative des conditions de travail de qualité avec un plan spécifique pour améliorer les conditions de travail des ATTEE.

C'est dans ce cadre que la construction de 3 nouveaux collèges, et la reconstruction d'un 4^{ème}, ont été programmées, avec un effectif cible total de 26 postes supplémentaires. Les besoins relatifs aux nouveaux collèges, ainsi que les ajustements d'effectifs des collèges concernés par des rénovations lourdes seront présentés à l'occasion d'un comité technique relatif à l'ensemble de la direction de l'éducation et de la jeunesse au dernier trimestre 2018. Dans ce cadre, 9 postes seront nécessaires pour la cuisine centrale du collège Courbet de Pierrefitte-sur-Seine et un poste de technicien supplémentaire sera affecté au site central. Dans la mesure où 5 postes seront redéployés en interne suite aux transformations de cuisines en production d'office, le solde s'élèvera à 31 postes supplémentaires pour la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse.

2. La création d'une cellule en charge des mineurs non accompagnés au sein du service de l'aide sociale à l'enfance (MNA)

Cette création fait suite à la loi du 14 mars 2016 renforçant les obligations du Département en matière d'accueil, d'évaluation, et d'accompagnement des mineurs non-accompagnés. Dans le même temps, l'année 2016 avait vu une forte augmentation des situations de MNA avec 81% d'admissions supplémentaires et un effectif en accroissement de plus de 65% par rapport à 2015.

La centralisation de l'accompagnement des mineurs non accompagnés sur une unité de travail dédiée doit répondre aux difficultés du système actuel. Celle-ci serait composée d'un responsable de cellule, de 11 travailleurs sociaux, et de 5 gestionnaires. Cette mise en œuvre se ferait à partir de redéploiements de postes en interne au service.

B. LES TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

1. Suppressions pour le budget principal des emplois suivants : - 64 emplois

Pour les emplois relevant de la catégorie A

- 1 Administrateur territorial
- 4 Ingénieurs territoriaux
- 5 Médecins territoriaux
- 3 Puéricultrices cadres territoriaux de santé

- 3** Conseillers territoriaux socio-éducatifs
- 1** Bibliothécaire territorial

Pour les emplois relevant de la catégorie B

- 1** Moniteur éducateur et intervenants familiaux territorial
- 6** Educateurs territoriaux de jeunes enfants
- 1** Animateur territorial
- 2** Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Pour les emplois relevant de la catégorie C

- 22** Adjoints administratifs territoriaux
- 6** Adjoints techniques territoriaux
- 6** Auxiliaires de puériculture territoriales
- 2** Agents de maîtrise territoriaux
- 1** Agent social territorial

2. Créations pour le budget principal des emplois suivants : +64 emplois

Pour les emplois relevant de la catégorie A

- 27** Attachés territoriaux
- 5** Puéricultrices territoriales
- 3** Attachés territoriaux de conservation de patrimoine
- 3** Infirmiers en soins généraux
- 3** Ingénieurs en chef territoriaux

Pour les emplois relevant de la catégorie B

- 7** Rédacteurs territoriaux
- 1** Infirmier territorial
- 1** Assistant territorial socio-éducatif
- 1** Technicien territorial

Pour les emplois relevant de la catégorie C

- 12** Adjoints territoriaux d'animation
- 1** Auxiliaire de soin territoriale

3. Suppressions pour le budget annexe de l'assainissement des emplois suivants :
- 9 emplois

Pour les emplois relevant de la catégorie A

- 1 Personnel Non Titulaire Technique

Pour les emplois relevant de la catégorie B

- 2 Rédacteurs territoriaux

Pour les emplois relevant de la catégorie C

- 4 Adjoints administratifs territoriaux
- 2 Adjoints techniques territoriaux

4. Création pour le budget annexe de l'assainissement des emplois suivants : 9 emplois

Pour les emplois relevant de la catégorie A

- 1 Attaché territorial
- 1 Ingénieur en chef territorial
- 1 Ingénieur territorial

Pour les emplois relevant de la catégorie B

- 1 Technicien territorial

Pour les emplois relevant de la catégorie C

- 5 Agents de maîtrise territoriaux

2. LE DISPOSITIF D'EMPLOIS SAISONNIERS

Un dispositif d'emplois saisonniers est mis en place depuis plusieurs années pour assurer la continuité du fonctionnement des services du Département pendant la période estivale et les congés annuels.

La priorité à l'embauche de ces personnels saisonniers est donnée notamment aux sites accueillant du public : Direction de la Prévention et de l'Action Sociale (DPAS), Direction de la Population Âgée et des Personnes Handicapées (DPAPH), Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF), Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité (DNPB).

Pour 2018, il est proposé de reconduire le dispositif de manière identique avec l'objectif de recruter **35** saisonniers-été, pour un mois, chacun pour une durée hebdomadaire de 35 heures, à l'exception de la DNPB pour permettre la continuité dans les missions d'éco-garde, pendant la période estivale. La répartition qui sera proposée aux directions est la suivante :

- DPAS : 15 saisonniers ;
- DEF : 5 saisonniers ;
- DPAPH : 3 saisonniers ;
- DNPB : 5 saisonniers ;
- + 7 saisonniers à affecter en réponse à des situations exceptionnelles si besoin.

Les cadres d'emplois concernés sont en conséquence les suivants :

- Adjoint administratif de 2^{ème} classe ;
- Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe.

Le budget alloué est de 100 000 euros, identique aux années précédentes.

La procédure de recrutement qui a été mise en œuvre respecte les exigences du Label Diversité : diffusion sur le site du Conseil départemental (à titre indicatif en 2017, 263 candidatures avaient été reçues), présélection selon des critères définis en lien avec les Directions d'accueil, et procédure de recrutement. Les critères prédéfinis sont :

- pour les Directions sociales d'accueil : être majeur, Bac de préférence en secrétariat, expérience dans l'accueil du public et secrétariat, connaissances en bureautique.
- Pour la DNPB / éco-garde : permis de conduire B ou BSR, permis A1 125 cc, aptitude au travail en équipe et aux relations avec le public.

Il est ici précisé à titre de bilan de l'année 2017 que 30 saisonniers (ce qui correspond à 33,5 mois de contrats) ont été recrutés (23 femmes et 7 hommes).

3. LE RECOURS AUX CONTRACTUELS DE CATEGORIE A SUR DES METIERS « EN TENSION »

La loi n°84-54 du 26 janvier 1984 prévoit que les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur poste permanent, par dérogation au statut de la fonction publique prévoyant le recrutement de titulaires, en l'absence de candidatures d'agents fonctionnaires, sur des postes considérés comme étant « en tension » de recrutement sur le marché de l'emploi territorial. Chaque année, il est proposé une mise à jour de cette liste des métiers en tension de catégorie A. La liste vous est présentée en annexe.

Je vous propose d'émettre un avis sur :

- Le tableau des emplois
- Le recrutement de 35 emplois saisonniers-été
- La liste des métiers en tension

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

ANNEXE 1 Tableau des Emplois

BUDGET PRINCIPAL

Cadre d'emplois territoriaux	GRADES	Catégorie	Nombre d'emplois
Emplois fonctionnels			
Directeur Général	Directeur Général	A	1
Directeur général adjoint	Directeur général adjoint	A	6
Collaborateur de cabinet	Collaborateur de cabinet		11

Filière administrative			
Administrateurs territoriaux	Administrateur général - administrateurs généraux Administrateur hors classe Administrateur Administrateur élève	A	54
Attachés territoriaux	Attaché hors classe Directeur territorial (en voie d'extinction) Attaché principal Attaché	A	734
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 1ère Classe Rédacteur principal 2ème Classe Rédacteur	B	650
Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	C	1029

Filière technique			
Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieur général Ingénieur en chef hors classe Ingénieur en chef Ingénieur en chef élève	A	58
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur hors classe Ingénieur principal Ingénieur	A	219
Personnels non titulaires A de la filière technique	Personnels non titulaires A de la filière technique	A	3
Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe Technicien	B	205
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	C	97
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	Adjoint technique principal de 1ère classe des EE Adjoint technique principal des EE de 2ème classe Adjoint technique de 1ère classe des EE Adjoint technique de 2ème classe des EE	C	1326
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique de 1ère classe Adjoint technique de 2ème classe	C	413

Filière médico-sociale			
Médecins territoriaux	Médecin hors classe Médecin de 1ère classe Médecin de 2e classe	A	201
Sages-femmes territoriales	Sage femme de Classe Ex. Sage femme de Classe supérieure Sage femme de Classe normale	A	45
Puéricultrices cadre territoriaux de santé	Puéricultrice cadre supérieur de santé Puéricultrice cadre de santé	A	33
Puéricultrices territoriales	Puéricultrice de classe supérieure Puéricultrice de classe normale	A	129
Psychologues territoriaux	Psychologues hors classe Psychologues de classe normale	A	120
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	Cadre supérieur de santé Cadre de santé de 1re classe Cadre de santé de 2e classe	A	42
Infirmiers en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier en soins généraux de classe supérieure Infirmier en soins généraux de classe normale	A	55
Techniciens paramédicaux territoriaux	Technicien paramédical de classe supérieure Technicien paramédical de classe normale	B	20
Infirmiers territoriaux	Infirmier de classe supérieure Infirmier de classe normale	B	6
Auxiliaires de soin territoriales	Auxiliaire de soin principal de 1ère classe Auxiliaire de soin principal de 2e classe Auxiliaire de soin	C	1
Auxiliaires de puériculture territoriales	Auxiliaire de Puériculture principal de 1ère classe Auxiliaire de Puériculture principal de 2e classe Auxiliaire de Puériculture	C	1070

Filière sociale			
Conseillers territoriaux socio-éducatifs	Conseiller supérieur socio - éducatif Conseiller socio-éducatif	A	32
Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif principal Assistant socio-éducatif	B	635
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants	B	189
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	Moniteur-éducateur et intervenant familial principal Moniteur-éducateur et intervenant familial	B	1
Agent sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe Agent social principal de 2e classe Agent social	C	8

Filière Animation			
Animateurs territoriaux	Animateur principal de 1ère classe Animateur principal de 2ème classe Animateur	B	10
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe Adjoint d'animation territorial principal de 2e classe Adjoint d'animation territorial	C	66

Filière Culturelle			
Conservateurs territoriaux des bibliothèques	Conservateur de bibliothèques en chef Conservateur de bibliothèques Elève	A	2
Conservateurs territoriaux du patrimoine	Conservateur du patrimoine en chef Conservateur du patrimoine Elève	A	1
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché de conservation du patrimoine	A	32
Bibliothécaires territoriales	Bibliothécaire territorial	A	7
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe Assistant de conservation principal de 2ème classe Assistant de conservation	B	8
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe Adjoint territorial du patrimoine	C	105

Filière Sportive			
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	Conseiller principal de 1ère classe Conseiller principal de 2ème classe Conseiller	A	1

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

cadre d'emplois territoriaux	GRADES	Catégorie	Nombre d'emplois
Filière administrative			
Attachés territoriaux	Attaché hors classe Directeur territorial (en voie d'extinction) Attaché principal Attaché	A	14
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 1ère Classe Rédacteur principal 2ème Classe Rédacteur	B	17
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	C	27

Filière technique			
Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieur général Ingénieur en chef hors classe Ingénieur en chef Ingénieur en chef élève	A	7
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur hors classe Ingénieur principal Ingénieur	A	46
Personnels non titulaires A de la filière technique	Personnels non titulaires A de la filière technique	A	3
Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe Technicien	B	48
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	B	42
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique de 1ère classe Adjoint technique de 2ème classe	C	88

ANNEXE 2

LISTE DES MÉTIERS EN TENSION

Secteur	Métiers	Cadres d'emplois équivalents
Médico-social	Médecin du travail	Médecin
	Médecin PMI	Médecin
	Médecin prévention maladies infectieuses	Médecin
	Médecin responsable de bureau technique	Médecin
	Médecin chef de service	Médecin
	Médecin conseil	Médecin
	Médecin pédiatre	Médecin
	Médecin évaluateur du handicap	Médecin
	Médecin biologiste	Médecin
	Dentiste	Médecin
	Infirmier-e en santé au travail	Infirmier
	Infirmier-e	Infirmier
	Cadre de santé	Infirmier
	Puériculteur	Puériculteur
	Sage-femme	Sage-femme
	Sociologue	Attaché
	Psychologue Aide sociale à l'Enfance	Psychologue
	Psychologue Personnes Handicapées	Psychologue
	Inspecteur-e de groupement Aide sociale à l'Enfance	Attaché
	Responsable de circonscription	Conseiller socio-éducatif/attaché
	Chargé-e de statistique/biostatisticien	Attaché
	Chargé-e des équipements ESMS (Etablissements sociaux et médico-sociaux)	Attaché
	Chargé-e de gérontologie	Attaché
Responsable du contrôle des établissements de protection de l'enfance	Attaché	
Responsable de service	Administrateur/attaché	
Culture	Archéologue	Ingénieur
Education-	Ingénieur-e archives et audiovisuel	Ingénieur
Jeunesse - sport	Ingénieur-e archives photographe	Ingénieur

	Responsable archives privées	Attaché de conservation du patrimoine
	Record manager	Attaché de conservation du patrimoine
	Photo-historien	Attaché
	Chargé-e d'études démographiques	Attaché
	Chef-e de projets grands événements sportifs	Attaché
	Responsable de service	Administrateur/attaché
Insertion emploi	Chargé-e de prospection	Attaché
	Chargé-e d'animation territoriale	Attaché
Affaires internationales	Chargé-e de mission fonds européens	Attaché
Environnement	Chargé-e de mission/d'études/ingénieur biodiversité -environnement	Ingénieur
Assainissement	Responsable Exploitation	Ingénieur
	Ingénieur-e paysagiste / urbaniste	Ingénieur
	Chargé-e d'études hydrologie urbaine	Ingénieur
	Ingénieur-e SIG	Ingénieur
	Ingénieur-e Exploitation Assainissement	Ingénieur
	Qualiticien-ne	Ingénieur
	Ingénieur-e Hygiène et sécurité	Ingénieur
	Ingénieur-e gestion automatisée	Ingénieur
	Chargé-e d'études/opérations travaux assainissement	Ingénieur
	Responsable de service	Ingénieur en chef/Ingénieur
Bâtiment	Chargé-e d'études transports	Ingénieur
Voirie	Chargé-e d'études / Ingénieur énergie	Ingénieur
	Chargé-e d'opération construction/rénovation	Ingénieur
	Chargé-e d'études déplacements- trafics	Ingénieur
	Géomaticien-ne	Ingénieur
	Responsable ingénierie et régulation	Ingénieur
	Ingénieur-e études – travaux - maintenance	Ingénieur
	Chargé-e d'opération transport et infrastructure	Ingénieur
	Responsable de service	Ingénieur en chef/Ingénieur
Communication	Responsable de la communication	Attaché
	Chef-fe de studio	Attaché

	Chef-fe de projet phototèque	Attaché
	Chargé-e des relations presse	Attaché
	Webmaster	Attaché
	Journaliste	Attaché
	Responsable de service	Administrateur/Attaché
Informatique	Chef-fe de projet infrastructures	Ingénieur
	Chef-fe de projet maîtrise d'œuvre	Ingénieur
	Chef-fe de projet maîtrise d'ouvrage	Ingénieur
	Urbaniste des systèmes d'informations	Ingénieur
	Pilote d'activités / Projet management d'office	Ingénieur
	Administrateur-e fonctionnel métier	Ingénieur
	Administrateur-e système-réseaux-télécommunications	Ingénieur
	Responsable de service	Ingénieur en chef/Ingénieur
Finances	Chargé-e du patrimoine fiscal	Attaché
	Contrôleur-se de gestion	Attaché
	Responsable de la dette et trésorerie	Attaché
	Analyste budgétaire	Attaché
Ressources humaines	Préventeur-e des risques psycho-sociaux	Attaché
	Ergonome	Ingénieur
	Psychologue du travail	Psychologue
	Chargé-e des relations sociales	Attaché
	Chargé-e de projet SIRH/Paye	Attaché
Affaires juridiques	Chargé-e de mission affaires institutionnelles et commissions	Attaché
Évaluation, audit, contrôle interne	Conseiller-re commande publique	Attaché
	Conseiller-re en assurance	Attaché
	Chargé-e de mission politique achat/Acheteur	Attaché
	Chargé-e d'opérations immobilières	Attaché
	Chargé-e d'acquisition foncière	Attaché
	Responsable Stratégie Organisation Evaluation	Administrateur/Attaché
	Responsable de l'audit	Administrateur/Attaché
	Auditeur	Attaché

Délibération n° du 28 juin 2018

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DÉPARTEMENTAUX, RECRUTEMENTS D'EMPLOIS SAISONNIERS, RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE CATÉGORIE A SUR POSTE EN TENSION

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°84-54 du 26 janvier 1984 prévoyant que les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur poste permanent, par dérogation au statut de la fonction publique prévoyant le recrutement de titulaires, en l'absence de candidatures d'agents fonctionnaires,

Vu l'avis du comité technique du 13 avril 2018,

Vu l'avis du comité technique du 9 février 2018,

Vu le rapport de son Président,

La première commission consultée,

après en avoir délibéré

- ARRÊTE les tableaux des emplois (budget principal et budget annexe) selon les indications figurant en annexe ;

- DÉCIDE de recruter 35 saisonniers-été, pour un mois, chacun pour une durée hebdomadaire de 35 heures ;



- ARRÊTE la liste des métiers en tension selon les indications figurant en annexe ;
- PRÉCISE que le cas échéant, les emplois mentionnés pourront être pourvus par des agents non titulaires, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Olivier Veber

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.